



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 novembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

Points 68 a) et 129 de l'ordre du jour

### **Promotion et protection des droits de l'homme : application des instruments relatifs aux droits de l'homme**

#### **Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011**

## **Prévisions révisées découlant de l'élargissement de la composition du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en application de l'article 5 du Protocole facultatif**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, suite à l'élargissement de sa composition et en application de l'article 5 du Protocole facultatif (A/65/500). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information.

2. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, aux termes de l'article 5 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, lorsque le nombre des ratifications ou adhésions au Protocole atteint 50, celui des membres du Sous-Comité de la prévention est porté à 25. Au paragraphe 23.34 du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 23)], le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale que la composition du Sous-Comité serait élargie à 25 membres lorsque le Protocole facultatif entrerait en vigueur pour 50 États parties, ce qui devait se faire pendant l'exercice 2010-2011.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (19 novembre 2010).



3. Le montant total net des dépenses prévues à cet effet se répartit comme suit : a) un montant de 2 233 500 dollars pour 2011; et b) un montant de 5 474 000 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013.
4. Pour l'exercice biennal 2010-2011, le montant additionnel de 2 233 500 dollars demandé pour 2011 serait financé au moyen du fonds de réserve du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, comme brièvement expliqué aux paragraphes 6 à 10 ci-après.
5. Pour l'exercice 2012-2013, les ressources additionnelles demandées, soit un montant estimatif de 5 474 000 dollars au titre a) du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (3 079 200 dollars), b) du chapitre 23 (Droits de l'homme) (2 336 000 dollars) et c) du chapitre 28E [Administration (Genève)] (58 800 dollars), seraient examinées dans le cadre du projet de budget-programme de l'exercice correspondant.
6. Au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), le montant de 1 164 600 dollars prévu en 2011 pour la Division de la gestion des conférences à l'Office des Nations Unies à Genève devrait permettre de couvrir les services d'interprétation pour 30 réunions et les services de documentation pour 3 960 pages standard. L'élargissement de la composition du Sous-Comité entraînerait aussi un accroissement de la charge de travail dû essentiellement à l'ajout de trois langues travail – l'arabe, le français et le russe – aux deux langues de travail actuelles que sont l'anglais et l'espagnol. L'on prévoit également de faire traduire les documents établis avant et pendant les sessions en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe, tandis que les documents établis après les sessions continueront d'être publiés dans les six langues officielles. Par ailleurs, le Comité a été informé que, compte tenu de leur caractère confidentiel, les documents afférents au Protocole facultatif ne pouvaient être envoyés à la traduction contractuelle et devaient donc être traduits en interne.
7. Le Secrétaire a indiqué que, conscient du double défi que posent le volume accru de documents et les impératifs de confidentialité, la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève avait procédé à une analyse du volume de travail lié à la documentation au regard des impératifs de confidentialité et de délais. Il est proposé d'avoir davantage recours à la traduction contractuelle pour les documents qui ne présentent pas d'impératifs de confidentialité et de délais, ce qui permettra de réorganiser les ressources internes de sorte qu'elles s'occupent désormais des documents afférents au Protocole facultatif. On estime à 700 000 dollars le montant annuel des ressources à prévoir du fait d'un recours accru à la traduction contractuelle.
8. Toujours au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), le Secrétaire général propose de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, quatre postes (2 P-5 et 2 P-4), pour un coût estimé à 464 600 dollars, en 2011. Ces ressources supplémentaires permettraient de disposer de capacités suffisantes pour le contrôle de la qualité, compte tenu du recours accru à la traduction contractuelle, et de renforcer la fonction de révision. Ainsi, on pourrait traiter en interne et de manière plus économique les documents afférents au Protocole facultatif tout en respectant les impératifs de qualité, de confidentialité et de délais.

9. Au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme), l'élargissement du Sous-Comité devrait créer des besoins supplémentaires à hauteur de 996 800 dollars en 2011, répartis comme suit :

a) Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance et faux frais à l'arrivée et au départ pour les 15 nouveaux membres prévus par le Protocole facultatif (369 500 dollars);

b) Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance et faux frais à l'arrivée et au départ du personnel effectuant les visites de pays, de conseil et de suivi (160 400 dollars);

c) Ouverture de crédits pour la création de trois nouveaux postes [1 P-3, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] pour appuyer les travaux du Sous-Comité (241 600 dollars), compte tenu des visites supplémentaires envisagées pour le Sous-Comité (voir A/65/500, par. 22 à 25);

d) Déplacement de fonctionnaires du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) qui accompagnent les membres du Sous-Comité lors de visites de pays, de conseil et de suivi (105 500 dollars);

e) Frais généraux de fonctionnement (location de véhicules, communications, location de bureaux et autres services) (119 800 dollars).

10. Au titre du chapitre 28E [Administration (Genève)] des ressources supplémentaires d'un montant estimé à 72 100 dollars sont nécessaires pour 2011, en vue de financer les dépenses afférentes aux sept nouveaux postes dont la création est proposée en 2011 (voir par. 8 et 9 ci-dessus).

11. S'agissant de la proposition du Secrétaire général visant à créer deux postes P-5 et quatre postes P-4 pour les fonctions de contrôle de la qualité et de révision à la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève, le Comité consultatif rappelle les préoccupations qu'il a exprimées concernant l'adéquation des ressources nécessaires pour assurer les services de conférence à Genève, particulièrement à l'échelon du Conseil des droits de l'homme. Le Comité estime à nouveau que le Département devrait étudier la possibilité de répartir l'excédent de la charge de travail liée à la documentation entre les quatre centres de conférence (voir A/64/7, par. 1.89).

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les six postes de traducteur adjoint prévus dans la résolution 64/244 de l'Assemblée générale n'ont pas permis de répondre entièrement aux besoins de la Division. Le Comité a également été informé qu'il s'était avéré difficile de pourvoir ces postes. **Le Comité consultatif recommande la création, dans la limite des ressources disponibles et pour répondre aux besoins immédiats de la Division, de quatre postes temporaires (2 P-5 et 2 P-4), dont il sera rendu compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme. En outre, le Comité recommande que les besoins à long terme de la Division en matière de services de conférence, y compris la nécessité de maintenir les quatre postes temporaires, soient examinés dans le cadre du projet de budget-programme pour 2012-2013.**

13. **En ce qui concerne la proposition visant à créer trois postes [1 P-3, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme), le Comité consultatif recommande que lesdits postes soient créés à titre temporaire, dans la limite des ressources disponibles dans ce chapitre et**

qu'il en soit rendu compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme. Le Comité recommande que l'on examine, dans le cadre du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013, la nécessité de maintenir ces postes.

14. Le Comité consultatif estime que le montant de 700 000 dollars demandé pour la traduction contractuelle au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) devrait être financé au moyen des crédits inscrits au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 et qu'il devrait en être rendu compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme.

15. Sous réserve des observations et recommandations qu'il formule aux paragraphes 12 et 14 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général (voir A/65/500, par. 37 à 40).

---